

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 mai 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 28 mai, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.**

**Président** : M. Jean-Michel FOURGOUS

**Présents** :

*Adjoint* M. Gérard FAVIER ; M. Bernard DESBANS ; Mme Catherine DAVID ; M. Thierry MICHEL ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Alain LAPORTE ; M. Laurent MAZAURY

*Conseillers* Mme Martine BLANCHOUT ; M. Gérard BARD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; Mme Dominga DOURCHE ; Mme Dominique LOCHON ; Mme Chantal CARDELEC ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Boramy SAN ; Mme Christine DANG ; Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL ; M. David BERREBY ; M. Brahim BEN AZZA ; M. Jacques MICHELET ; M. Jacques STEVENS ; Mme Monique SAUL ; M. Michel BESSEAU ; M. Laurent VERAT ; M. Philippe DEVARIEUX

**Représentés** :

Mme Anne CAPIAUX donne pouvoir à Mme Catherine DAVID.  
M. Henri WEISDORF donne pouvoir à M. Laurent MAZAURY.  
Mme Virginie BIARNES donne pouvoir à Mme Dominique LOCHON.  
Mme Chantal FEUGERE donne pouvoir à M. Jacques MICHELET.  
M. Serge BETMONT donne pouvoir à M. Bernard DESBANS.  
M. Gilbert REYNAUD donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Valérie DAYSSIOLS

A 19h35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

## Administration Générale

### 1 - PV-20130003 Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 22 février 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 32 Pour

Par 3 Abstentions ( M.Besseau-D.Lochon-V.Biarnès)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **22 février 2013**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

## Administration Générale

### 2 - Rec-20130004 Liste des décisions du Maire

DM-20130039	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle ' Cache-cache à la ferme '	421,20 €
DM-20130040	Maintenance du système de télétranquillité	Marché d'un an renouvelable deux fois Montant annuel TTC 29 186,60 €
DM-20130041	Avenant au marché des travaux de raccordement informatique dans les écoles élémentaires	6 348,56 € TTC
DM-20130042	Contrat de Vente Accompagnement technique et éclairage de l'exposition 'De la ligne à l'espace' par l'Association des Astres Associés	150 € TTC
DM-20130043	Travaux d'entretien de la voirie communale	Marché d'un an reconductible deux fois Montant annuel minimum 200 000 € TTC – maximum 1 400 000 € TTC

DM-20130044	Contrat de Vente Animation de deux ateliers « miniatures » proposés dans le cadre du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme'	664 € TTC
DM-20130045	Contrat de Vente Performances - Spectacle 'SPLASHES' dans le cadre du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme' avec l'Association des Astres Associés	600 € TTC
DM-20130046	Réhabilitation de la maison de l'Agiot Etanchéité : 66 904,24 € TTC – couverture et bardage : 140 707,99 € TTC – façades bois : 205 232,55 € TTC – menuiseries extérieures et fermetures : 155 874,82 € TTC	
DM-20130047	Maintenance des équipements téléphoniques	Marché de trois ans Maintenance annuelle 5 884,32 € TTC
DM-20130048	Contrat de cession de droit d'exploitation pour le spectacle 'L'incroyable histoire de Gaston et Lucie' à la Ferme du Mousseau	3 692,50 € TTC
DM-20130049	Convention de location d'un appartement situé à l'école des Boutons d'Or - allée des Pâquerettes à Elancourt	En recettes, loyer mensuel de 338,67 €
DM-20130050	Matériel électronique de verbalisation	6 352,95 € TTC Maintenance annuelle de 718 € - contrat de 3 ans
DM-20130051	Travaux de régénération des terrains de sport	8 037,12 € TTC
DM-20130052	Fourniture de peinture, revêtements de sols, muraux et matériel associé	Marché d'un an reconductible deux fois Montant annuel minimum 10 000 € TTC – maximum 35 000 € TTC
DM-20130053	Relevage physique de sépultures	Marché de trois ans Montant maximum 200 000 € TTC
DM-20130054	Séjour pour enfants pour le centre social municipal	Marché d'un an reconductible deux fois 974 € TTC le séjour par enfant – pour 10 à 40 enfants

DM-20130055	Contrat de Vente Animation du bal champêtre en clôture du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme'	400 € TTC
DM-20130056	Contrat de Vente Atelier 'Le Corps en Mouvements' dans le cadre du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme'	183 € TTC
DM-20130057	Contrat de Vente Création d'une oeuvre et animation d'un atelier « c'est comment chez toi ? » dans le cadre du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme'	683 € TTC

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## Enfance/Education

### 3 - 20130045 Affectation de la rue de Bruges au périmètre scolaire de l'école de la Nouvelle Amsterdam

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'ajuster le périmètre scolaire de l'école maternelle et élémentaire de la Nouvelle Amsterdam en rattachant les numérotations 2, 4, 6, 8,10 et 12 de la rue de Bruges.

## Enfance/Education

### 4 - 20130046 Initiation à la pratique du golf dans les centres de loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **AUTORISE** le maire à signer la convention avec le Comité départemental des Yvelines, ligue de Golf de Paris, pour une initiation à la pratique du golf dans les centres de loisirs de Jean Monnet, Willy Brandt et Commanderie.

**Article 2 :** **PRECISE** que ce partenariat implique une participation financière communale de 150 € (cent cinquante euros) pour les trois centres de loisirs concernés.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Personnel

### 5 - 20130047 Création d'un poste d'apprenti pour la formation au Brevet Professionnel en menuiserie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** DECIDE d'embaucher un apprenti en vue d'une formation au Brevet Professionnel Menuiserie, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 2 :** AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat d'apprentissage et les documents y afférents.

**Article 3 :** PRECISE que la rémunération de l'apprenti concerné sera celle correspondant au salaire minimum prévu par la réglementation.

**Article 4 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Personnel

### 6 - 20130048 Mise à jour du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** DECIDE les créations des emplois à temps complet suivants :

- FILIERE ADMINISTRATIVE
  - 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- FILIERE TECHNIQUE
  - 4 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- FILIERE MEDICO-SOCIALE
  - 3 infirmiers de soins généraux hors classe
  - 5 auxiliaires de puériculture principaux de 1<sup>ère</sup> classe

- FILIERE SOCIALE
  - 1 éducateur chef de jeunes enfants
  - 4 agents spécialisés principaux 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
- FILIERE ANIMATION
  - 2 adjoints d'animation principaux de 1<sup>ère</sup> classe

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Sports

### 7 - 20130049 Subvention exceptionnelle au Tennis Club d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Chantal CARDELEC ne prenant pas part au vote,

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une subvention sportive exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) au Tennis Club d'Elancourt, dans le cadre de l'organisation du Tournoi Open 1<sup>ère</sup> catégorie, qui s'est déroulé du 20 avril au 11 mai 2013 à Elancourt.

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Culture

### 8 - 20130050 Subvention sur projet à l'association 'CODATYV'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** DECIDE de verser une subvention sur projet d'un montant de 200 € (deux cents euros) à l'association « CODATYV » pour la réalisation d'un stage danse/théâtre intitulé « théâtre et Mouvements » qui s'est déroulé du 4 au 8 mars 2013 à la Ferme du Mousseau.

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Culture

### 9 - 20130051 Tarifs des enseignements artistiques et de la programmation culturelle 2013/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour  
Par 2 Abstention (J.Michelet – Ch.Feugère)

**Article 1:** CONFIRME que l'inscription aux écoles municipales est annuelle. Toute cessation de l'activité à l'initiative de l'élève ou de sa famille en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement, ni cessation du paiement. L'élève ou sa famille s'engage à payer la totalité du tarif annuel (c'est-à-dire le tarif annuel sur 9 mois) sauf en cas d'arrêt supérieur à 28 jours, justifié par un certificat médical, fourni dans les premiers jours de l'absence.

**Article 2:** CONFIRME que le droit d'inscription qui s'élève à **18,50 €** (quelque soit le quotient familial) est annuel et nominatif et s'ajoute au tarif annuel de l'activité pratiquée. Il doit être acquitté lors de l'inscription ou de la réinscription et est également non remboursable.

**Article 3:** RECONDUIT les tarifs 2012/2013 pour l'année 2013/2014 en ce qui concerne l'inscription aux cours de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques (cf : annexe I - cours) et de l'Ecole Municipale de Danse (cf : annexe II - cours).

**Article 4:** DECIDE de mettre en place, pour les stages et les sorties des écoles municipales d'enseignement artistique, les tarifs en « annexe I – stages » et « annexe II – stages ».

**Article 5:** CONFIRME que toute inscription à une visite ou à un stage organisé par les Ecoles d'Enseignements artistiques doit être réglée lors de l'inscription.

**Article 6:** CONFIRME que les étudiants ou les jeunes en contrat d'apprentissage (apprentis) bénéficient d'une réduction tarifaire correspondant à l'application du quotient familial n°2, sur les tarifs des cours de danse et d'arts plastiques, sur présentation d'un justificatif de la qualité d'étudiant ou d'apprenti.

**Article 7:** PRECISE que les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial en vigueur.

**Article 8:** CONFIRME qu'une dégressivité de quotient est appliquée lorsqu'il y a plusieurs élèves dans une famille ou lorsqu'un élève pratique plusieurs activités au sein des écoles municipales d'enseignements artistiques, selon le tableau infra :

Quotient de référence	1 <sup>ère</sup> activité ou 1 <sup>er</sup> élève	2 <sup>ème</sup> activité ou 2 <sup>ème</sup> élève	à partir de la 3 <sup>ème</sup> activité ou à partir du 3 <sup>ème</sup> élève
QF	QF	QF-1	QF-2

Ce calcul est appliqué de la manière la plus favorable pour les Elancourtois

**Article 9 :** **FIXE** pour les spectacles vivants proposés au Centre Artistique Municipal « la Ferme du Mousseau », dans le cadre de la saison culturelle 2013/2014, les tarifs figurant en « annexe III – tarifs spectacles vivants ».

**Article 10 :** **DIT** que les dispositions de la présente délibération sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Article 11 :** **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune

ANNEXES

**I - ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES**

**COURS**

**Inscription : tarifs mensuels des cours de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques exigibles sur 9 mois tenant compte du quotient familial**

Quotient familial	ARTS PLASTIQUES				
	Dessin - Peinture			Sculpture	
	Enfants/Adolescents		Adultes	Adultes	
	1 h	1h30	2h	3 h	4h et +
1	3,00 €	3,80 €	9,70 €	16,00 €	21,50 €
2	8,00 €	9,50 €	13,00 €	21,50 €	29,00 €
3	9,50 €	11,00 €	15,00 €	25,00 €	33,50 €
4	10,50 €	12,00 €	16,50 €	27,50 €	37,00 €
5	11,50 €	13,00 €	18,50 €	30,50 €	41,00 €
6	12,50 €	14,50 €	20,50 €	34,50 €	45,50 €
7	14,00 €	16,00 €	22,50 €	37,50 €	50,00 €
Hors Commune	16,50 €	19,00 €	27,00 €	44,50 €	59,50 €



STAGES

**Tarifs préférentiels réservés aux élèves de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques  
et tarifs tout public**

Stages 2013/2014	Format	élèves	tout public
<b>Pour adultes, adolescents et enfants</b>			
➤ Sortie Musée	Journée	20,50 €	<b>Réservée aux élèves</b>
➤ Stage 1 avec un intervenant	9 heures	25,50 €	36,00 €
➤ Stage 2 avec un intervenant	6 heures	20,00 €	25,00 €
➤ Stage 3 « <b>Formes et Mouvements</b> » Danse-Arts plastiques avec les professeurs des écoles d'enseignements artistiques	5 demi journées	20,50 €	36,00 €

**II - ECOLE MUNICIPALE DE DANSE**

COURS

**Inscription : tarifs mensuels des cours de l'Ecole Municipale de Danse  
exigibles sur 9 mois tenant compte du quotient familial**

Quotient	1h	1h30	2h	2h30	3h	4h et +
1	3,80 €	5,50 €	6,50 €	7,00 €	8,50 €	9,50 €
2	8,50 €	13,00 €	15,50 €	17,00 €	19,00 €	22,00 €
3	10,00 €	15,50 €	18,50 €	20,00 €	23,00 €	26,00 €
4	11,00 €	16,50 €	20,00 €	22,00 €	25,00 €	29,50 €
5	12,00 €	18,50 €	22,50 €	25,00 €	28,00 €	31,50 €
6	13,50 €	20,00 €	24,50 €	27,00 €	30,50 €	35,00 €
7	15,00 €	22,50 €	27,00 €	29,50 €	34,00 €	38,50 €
Hors Commune	18,00 €	27,00 €	32,50 €	35,50 €	41,00 €	46,50 €

**STAGES**

**Tarifs préférentiels réservés aux élèves de l'Ecole Municipale de Danse  
et tarifs tout public**

Stages 2013 / 2014	Format	Elèves	Tout public
Stage de danse n°1 avec un artiste associé	5 ½ journées	20,50 €	
Stage de danse n°2 avec un artiste associé	½ journée	16,00 €	18,50 €
Stage n°3 avec des professeurs des l'Ecoles d'enseignements artistiques et de l'atelier théâtre	5 ½ journées	20,50 €	36,00 €
Cours de « <b>Danse de salon</b> » mensuels avec des professeurs			
➤ Tout public en individuel	1h30	5,50 €	7,00 €
➤ Tout public en binôme ou en couple		8,00 €	10,50 €

**III – FERME DU MOUSSEAU - TARIFS SPECTACLES VIVANTS  
TARIFS INDIVIDUELS**

Tarifification	Spectacle Catégorie A	Spectacle Catégorie B
<b><u>Tarifs à l'unité :</u></b>		
Plein tarif	10,50 €	7,00 €
Tarif réduit	8,00 €	5,00 €
<b><u>Tarifs pour les établissements scolaires de la commune :</u></b> Maternelle/Elémentaire/collège Lycée carte scolaire <b><u>Pour les élèves des écoles municipales d'enseignement artistique</u></b> <b><u>Pour les centres de loisirs de la commune:</u></b> <b><u>Pour les structures jeunesse de la commune</u></b>	3,00 €	2,50 €
Etablissements hors carte scolaire	5,00 €	4,00 €
TDAC (étudiants université de SQY)	6,00 €	5,00 €

Les tarifs réduits sont appliqués, sur présentation d'une pièce justificative, aux catégories suivantes :

- Bénéficiaires RSA et chômeurs, collégiens, étudiants et lycéens, familles nombreuses, enfant jusqu'à 15 ans, seniors (dès 65 ans), détenteurs du pass Elan-jeunesse.

### TARIFS COLLECTIFS

Tarification	Spectacle Catégorie A	Spectacle Catégorie B
<b><u>Tarifs famille :</u></b>		
➤ 2 adultes et 2 enfants	31,00 €	20,00 €
➤ 2 adultes et 1 enfant	24,00 €	16,50 €
➤ 1 adulte et 2 enfants	24,00 €	15,00 €
➤ 1 adulte et 1 enfant	17,50 €	11,00 €
➤ Enfant supplémentaire (jusqu' à 15 ans)	8,00 €	5,00 €
Tarification	Spectacle Catégorie A	Spectacle Catégorie B
<b><u>Tarif Groupe (à partir de 7</u></b>		
➤ Tarif réduit	8,00 €	5,00 €

### ABONNEMENTS

Type d'abonnement	Tarif
Découverte : 3 spectacles au choix	18,00 €
Passion : 5 spectacles (dont 2 spectacles de la catégorie B)	30,00 €
Pleins Feux : accès à tous les spectacles du festival	12,00 €
Intégrale : 10 spectacles au choix	45,00 €

## Culture

10 - 20130052      Mise à disposition du Centre artistique municipal - La Ferme du Mousseau à l'association 3A

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article Unique :**      **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de la Ferme du Mousseau avec l'association 3A, pour lui permettre de présenter son spectacle de fin d'année le samedi 15 juin 2013. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 .



**Jean-Michel FOURGOUS**  
Maire d'Elancourt